

# AVIS PUBLIC

---

## DÉROGATION MINEURE

---

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30  
à la salle du Conseil située au  
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-154  
visant à autoriser un lotissement de 1 200 m<sup>2</sup>  
avec une profondeur de 22,4 m  
du lot 5 838 831, situé sur la montée du Grand-Bois**

Zone : Résidentielle (Ra-1)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser un lotissement de 1 200 m<sup>2</sup> avec une profondeur de 22,4 m du lot 5 838 831, situé sur la montée du Grand-Bois.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une superficie minimale de 1 500 m<sup>2</sup> ainsi qu'une profondeur de 25 m pour un terrain partiellement desservi. Dans le présent cas, une diminution de la superficie de 300 m<sup>2</sup> et une diminution de la profondeur de 2,6 m sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.



---

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière